Faculté des Langues Pôle LCE Université de Strasbourg

**RENTREE 2017 - INSCRIPTION EN MASTER**

**Pensez à votre projet de poursuite d’études dès maintenant, renseignez-vous !**

**Un nouveau dispositif d’admission en master 1 est instauré dès cette année au niveau national**. Il met en place le recrutement des candidats sur la base d’une capacité d’accueil (nombre de places disponibles dans le master) et en fonction de pré-requis et de modalités d’admission fixées par les formations. **Tous les étudiants sont concernés.**

**Renseignements** :

Vous êtes invités à consulter **le portail national des masters trouvermonmaster.gouv.fr (**[**https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/**](https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/)**)** et à vous **reporter aux sites des universités et des formations visés** pour connaître en détail le contenu et les objectifs, les modalités d’admission et les dates de candidatures**. Soyez vigilants** sur les dates et les conditions d’admission.

Pour des informations sur les masters de la Faculté des langues <http://www.unistra.fr/index.php?id=25800> et à partir de là cliquez sur les différents masters.

**Dates et modalités de candidatures** **à la Faculté des langues :**

**Si vous souhaitez vous inscrire** en master Monde anglophone, Mondes germaniques, dans l’un des parcours du master Etudes méditerranéennes orientales et slaves (EMOS), en master plurilinguisme et interculturalité ou en master didactique des langues, le dépôt du dossier d'admission en master sur la plateforme ARIA (https://aria.u-strasbg.fr/uds/index.php ) **est obligatoire pour tous et s’effectue selon les modalités indiquées à la suite**. Ceci vaut aussi pour les étudiants qui souhaitent poursuivre en master au sein de la même filière que celle de la licence obtenue.

**Pour les masters** **Monde anglophone, Mondes germaniques, l’un des parcours du master Etudes méditerranéennes, orientales et slaves (EMOS), le master Plurilinguisme et interculturalité** :

* Dépôt des dossiers 15 avril au 30 mai sur la plateforme ARIA
* Communication des résultats vers le 15 juin 2017

**Pour le master Didactique des langues** :

* Dépôt des dossiers du 10 avril au 30 mai, sur la plateforme ARIA
* Communication des résultats vers le 10 juin.

**Ne déposez pas votre dossier au dernier moment ! Suivez précisément les informations et les démarches indiquées sur la plateforme.**

**A titre indicatif, les dossiers d'admission** sont le plus souvent constitués des pièces suivantes :

1. Photocopies du ou des diplômes obtenus (ou attestation d'inscription si vous êtes en attente de vos résultats)
2. Relevé de notes pour chaque semestre et descriptif des cours
3. Curriculum Vitae
4. Projet de recherche ou projet professionnel
5. Lettre de motivation détaillée: adéquation entre la formation et le projet de l’étudiant, professionnel, expériences…
6. Vérifiez si une certification en langues est éventuellement demandée.

Les dossiers seront instruits par les commissions pédagogiques propres à chaque master.

En fonction de votre parcours antérieur et de votre projet, vous pouvez également être intéressés

* par les autres masters de la faculté : Caweb (<https://mastercaweb.u-strasbg.fr/>), Linguistique, Informatique Traduction ou les masters de l’Institut de traduction, d’interprétation et de relations internationales (ITIRI, <https://itiri.unistra.fr/>), Euroculture (https://sage.unistra.fr/en/master-doctorat-hdr/master/master-euroculture/ master- euroculture/).
* Par les masters Meef à l’Ecole supérieure du professorat et de l’éducation (ESPE <http://espe.unistra.fr/accueil/>).

**EN CAS DE REFUS. Si vous n’avez été retenus pour aucun des masters auquel vous avez candidaté à Strasbourg ou ailleurs :**

Vous pouvez engager des démarches à partir du portail national des masters trouvermonmaster.gouv.frauprès des services rectoraux afin que vous soit proposée une place au sein d’un master si vous êtes titulaires d’un diplôme national de licence de moins de 3 ans à la date où vous vous êtes porté(e) candidat à une inscription à un diplôme national de master (DNM). Vous ne devez par ailleurs avoir obtenu aucune réponse positive aux démarches entreprises auprès des établissements pendant les phases de candidature.

**Attention, vous avez un délai maximal de 15 jours pour engager de telles démarches soit après l’obtention de votre licence, soit après le dernier refus exprimé à vos candidatures.**

Vous disposez de 15 jours à compter :

1. de la réception du dernier refus d’un établissement d’enseignement supérieur à une candidature dans une formation menant à un diplôme national de master pour engager vos démarches auprès des services rectoraux via le télé service accessible sur le portail trouvermonmaster.gouv.fr.
2. de l’obtention de votre diplôme national de licence lorsque celle-ci intervient après les notifications de refus de la part des établissements auxquels vous aviez adressé votre candidature.